



UNE PUBLICATION ÉCRAN TOTAL
18 RUE CAMILLE DESMOULINS
92300 LEVALLOIS PERRET



17 MAI 13
Quotidien Paris

Surface approx. (cm²) : 49

Page 1/1

La **FNCC** défend l'exception culturelle

La Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (**FNCC**) a condamné l'adoption, le 12 mars dernier, du projet de "partenariat transatlantique de commerce et d'investissement entre l'Union européenne et les Etats-Unis d'Amérique" incluant les services audiovisuels (dont ceux utilisant des outils numériques). Selon la Fédération, l'Union européenne se met ainsi "en contradiction avec l'esprit de la Convention de l'Unesco sur la diversité culturelle". "Selon les dispositions du Traité de Lisbonne, le gouvernement français peut user de son droit de veto – treize ministres européens de la Culture se sont élevés contre le projet d'accord – car le cinéma français et, avec lui, l'ensemble du cinéma européen ne se relèveraient pas de l'adoption de cet accord. Ici, la concurrence libre et non faussée coïncide avec la fin de la liberté de création", estime la FNCC.